



GARIDECH

BULLETIN MUNICIPAL

MAI 1984

EDITORIAL.-

Le printemps est arrivé, et voici un nouveau bulletin d'information municipale.

"Ce sera donc notre numéro de printemps"

Nous nous efforçons, et nous continueront de le faire, de vous donner le maximum d'informations concernant notre commune.

Ce bulletin est ouvert à tous ceux qui ont quelque chose à exprimer ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.

Vous trouverez donc dans cette publication 2 articles de Mr GUILLOT.

1°) Le BUDGET DE LA COMMUNE présenté sous une forme dépouillée et donc plus facilement compréhensible.

2°) Le PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.), suite de l'article paru dans le bulletin précédent.

- 1 article de Mr NEVEU concernant les problèmes de l'ELECTRICITE
- 1 article de Mr MASSOULARD Raymond sur la CHASSE
- Le rapport de la commission TRAVAUX par Mr PUEL
- Mr MASSOULARD Victor nous trace l'historique de la section des ANCIENS COMBATTANTS de GARIDECH
- Mr BASTRILLES nous parle de la section BOULES
- Le COMITE DES FETES diffuse le programme des festivités à venir
- Des informations sur le Club du 3° Age "LES LILAS", par sa présidente Mme DUTHEIL.
- Mr DUTHEIL anime également l'association des Mutilés du travail et des handicapés du Canton de MONTASTRUC et nous propose divers services.
- ← 1 article sur la C.B.
- Des informations diverses

Bonne lecture, ne manquez pas de nous faire part de vos remarques et suggestions.

R. NEVEU

I - BUDGET PRIMITIF de l'exercice 1984

1 - FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Denrées et fournitures	63 024	Produits d'exploitation et Domaniaux	86 735
Frais personnel	188 904	Subventions	12 418
Travaux et services extérieurs	105 318	Dotation globale fonctionnement	282 709
Subventions, participations et contingents	119 227	Impôts indirects	610
Impôts et frais de gestion générale	44 455	Contributions Directes (4 taxes)	252 112
Frais financiers	54 622		
Prélèvement pour dépenses investissements	59 034		
TOTAL	634 584	TOTAL	634 584

2 - INVESTISSEMENTS

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunts	32 354	Prélèvement pour dépenses Investissements	59 034
Acquisitions	12 500	Subventions	33 022
Travaux - Bâtiments	48 527	Fonds compensation T.V.A.	29 602
Voirie	80 703	Taxe locale d'Equipement	30 420
		Dotation globale d'Equipement	22 006
TOTAL	174 084	TOTAL	174 084

II - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - (P.O.S.)

L'élaboration du P.O.S. commence lorsque l'établissement du plan est prescrit et s'achève lorsque le plan est approuvé.

La procédure d'élaboration se déroule en six phases.

- 1 - Prescription du P.O.S. - Le P.O.S. est prescrit par une délibération du Conseil Municipal qui fixe les modalités de l'association des personnes publiques autres que l'Etat à l'élaboration du P.O.S. : Commissaire de la République, Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture, Communes limitrophes.

2 - Elaboration du P.O.S. - Le Maire conduit la procédure d'élaboration du P.O.S.. Il Publie par arrêté :

- la liste des services de l'Etat, des personnes publiques et des Communes limitrophes intéressées par le projet de P.O.S.
- L'indication des services ou organismes chargés de réaliser les études.

3 - Projet de P.O.S. - Le projet de plan d'occupation des sols arrêté par délibération du Conseil Municipal est communiqué pour avis, en ce qui les concerne, aux personnes publiques associés à l'élaboration du plan et sur leur demande aux communes limitrophes directement intéressées. Leur avis est réputé favorable faute de réponse dans un délai de trois mois à compter de la transmission.

4 - Publication du P.O.S. - Lorsque les avis ou accords mentionnés ci-dessus ont été recueillis ou sont réputés acquis, le projet de plan, éventuellement modifié par le Conseil Municipal, pour tenir compte de ces avis, des communications du Commissaire de la République et des propositions de la commission de conciliation, éventuellement, est rendu public par arrêté du Maire.

L'arrêté rendant public le P.O.S. n'est exécutoire qu'après affichage en mairie pendant un mois et insertion dans deux journaux locaux.

5 - Enquête publique - Le plan d'occupation des sols rendu public est soumis par la Mairie à enquête publique. Le Maire saisit le Président du Tribunal administratif pour qu'il nomme un Commissaire Enquêteur.

Un arrêté Municipal précise : le nom et la qualité du Commissaire Enquêteur, l'objet, la date et la durée (1 mois) de l'enquête, le lieu et l'heure où le public prend connaissance du dossier. Un avis au public est inséré dans deux journaux locaux 15 jours avant le début de l'Enquête et dans les 8 premiers jours. Cet avis est publié dans la commune par voie d'affiche.

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport du commissaire enquêteur est tenu à la disposition du public à la Mairie.

6 - Approbation du P.O.S. - Le plan d'occupation des sols éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique est approuvé par délibération du Conseil Municipal. Cette délibération devient exécutoire après affichage en Mairie pendant un mois et insertion dans deux journaux locaux

Le P.O.S. rendu public et le plan approuvé sont tenus à la disposition du public à la Mairie.

L'établissement du plan d'occupation des sols de la Commune de GARIDECH a été prescrit par délibération du Conseil Municipal des 23 Avril et 25 Novembre 1983.

III - COMMISSION ELECTRICITE -

Quelques foyers, dont certains, éloignés du village sont gênés par les baisses de tension aux heures de pointe.

Le renforcement du réseau (pose de cables électriques de section plus importante, mise en place de transformateurs nouveaux) va être effectué par l'E.D.F. en compensation d'un pylone de la ligne 400 000 Volts VERFEIL/CUBNEZAIS implanté sur le territoire de la commune

Ce renforcement sera effectué en plusieurs temps. Un ordre de priorités a été défini en fonction des zones les plus défavorisées. Le même plan englobe le démontage du poteau électrique actuellement au milieu du chemin de la Commanderie. Le transformateur dont le bâtiment est très vétuste sera également démoli, ce qui donnera une perspective plus attrayante au cadre Mairie-Eglise.

- l'Eclairage Public - De nombreuses zones obscures ont été relevées par une inspection de nuit sur la commune. Tous les points nécessitant l'installation d'une lampe ont été définis, nous attendons le devis que doit nous proposer le Syndicat d'Electricité. Compte tenu de l'importance des travaux, ils seront probablement exécutés en plusieurs tranches.

Autour de la Mairie, les lampadaires équipés de lampes au sodium diffusent une lumière agréable. Une zone d'ombre a ainsi disparu.

L'éclairage de l'abri bus au Chemin du Buc a été réalisé.

IV - COMMISSION TRAVAUX -

Les travaux de modernisation de la cantine scolaire sont maintenant terminés. Les élèves disposent d'une pièce spacieuse et bien équipée.

Des plantations d'arbres autour de la Mairie ont été effectuées, l'ombre n'est pas pour cette année; il faudra un peu de patience. Les pelouses ont pris contact avec diverses tondeuses à gazon (nous choisirons la plus performante).

- CD 45 - Avenue de la Gare - Le busage actuel va être prolongé d'une longueur de 150 m jusqu'au carrefour des 4 Coins.

Les buses sont à pied d'oeuvre et la pose en est imminente!!

V - LES ASSOCIATIONS -

- Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de GARIDECH -

Rétrospective et historique de cette association.

Après la sanglante première Guerre Mondiale de 14 - 18 les rescapés de cette tuerie créèrent une association qui se devait d'avoir comme dénomination : Anciens Combattants

Pendant une vingtaine d'années ces braves camarades viennent dans cette formation avec leurs souvenirs pensant comme ils l'avaient dit et cru qu'ils avaient fait la der des ders.

L'année 39 prouva le contraire et c'était le début de la deuxième guerre mondiale, qui pendant 5 années fut une période des plus néfastes pour notre pays avec l'occupation ce fut tout un cortège de misères et de peines qui en résultèrent.

1945. C'est enfin avec le 8 Mai la paix donc le retour des Anciens Combattants faits prisonniers, et avec eux les travailleurs obligatoires qui étaient les victimes d'une déportation inhumaine. Les Anciens Combattants ayant retrouvé la liberté voulurent que l'amitié qui était née dans les camps continue après la captivité et c'est pourquoi à leur tour ils créèrent une association d'anciens combattants prisonniers de guerre.

Donc, à partir de 1945 il y avait à GARIDECH deux associations d'Anciens Combattants :
14 - 18 avec 18 adhérents et anciens combattants prisonniers de guerre 15 adhérents,
5 S.T.O.

Hélas, les anciens de 14 - 18 vieillissaient, disparaissaient et la place laissée après leur décès affaiblissait leur association et son action.

Heureusement une excellente et bénéfique idée fut échangée entre Mr LATIEULE Père, ancien combattant 14 - 18 et Maire de la commune et Mr MASSOULARD Victor, responsable des P.G. et une décision fut prise d'un commun accord entre les deux associations qui fusionnèrent ce qui permit la constitution d'une seule association qui comptait alors 36 adhérents ce qui était considérable pour une commune de 330 habitants à l'époque.

Pendant que notre nouvelle formation vivait sereinement, paisiblement nous assumions avec dignité et par définition nos devoirs en perpétuant le souvenir, assistant à toutes les cérémonies au monument aux morts et participant aux manifestations extérieures.

La paix étant de courte durée, une nouvelle guerre éclate en Indochine que nous quittons dans la honte à l'issue de cette guerre : 3 anciens combattants viennent grossir les rangs.

Les plaies de cette guerre d'Indochine à peine fermées c'est le drame Algérien qui dégénère rapidement en conflit et cela durera 7 années et toujours les mêmes résultats morts, blessés, et évidemment les combattants.

C'est à partir de 1962, que les jeunes d'Afrique du Nord qui sont les petits fils des premiers et les fils des seconds viennent nous rejoindre à leur tour et c'est à bras ouverts que nous les accueillons, à ce moment là les trois générations sont réunies.

Pendant quelques années la formation était mal organisée, il n'y avait que deux ou trois adhérents responsables de la bonne marche de cette dernière. Il est évident qu'avec tous ces nouveaux et divers adhérents une nouvelle structure s'imposait et c'est alors que des statuts bien étudiés furent déposés conformément à la loi de 1901

Une assemblée générale et statutaire a lieu tous les ans afin de renouveler ou reconduire le bureau formé de 8 membres.

Jusqu'à la mort de Mr Camille GAY le dernier de 14 - 18 nous n'avions qu'un seul drapeau et comme c'était un héritage de nos camarades de 14 - 18 nous tenions à leur rendre hommage avec leur drapeau jusqu'au dernier.

Depuis novembre 1983 nous avons acquis un emblème symbolique de Paix et par sa poignée de mains, symbole d'union, ce sera le drapeau de toutes les générations du feu et victimes de toutes les guerres.

Il y a encore parmi nous un vétéran, Mr CAMMAS Raymond qui a le privilège d'appartenir à deux générations 14 - 18 et 39 - 45.

Aujourd'hui tous les adhérents font preuve de fidélité et sont conscients de leur vertu et de la valeur morale qu'ils représentent, témoignant leur affection en ce recueillant devant le monument aux morts et également devant toutes les tombes des camarades disparus. Nous avons remis à leurs familles, 30 plaques funéraires avec effet rétroactif.

Les anciens combattants souhaitent la Paix, mais souhaitent également que l'on enseigne la morale dans les écoles, mais surtout l'histoire, car il est pénible pour eux, d'entendre dire par des gens, surtout des jeunes que ce sont des cocardiens, des dépassés, des mutilés, etc... C'est à cause de leur ignorance que nous leur accordons beaucoup d'indulgence, en leur souhaitant qu'ils ne connaissent jamais la guerre, afin de ne pas en être les victimes.

Enfin le dernier souhait de l'association des anciens combattants et victimes de guerre de Garidech c'est que tous les anciens combattants, victimes de Guerre, veuves et sympathisants réfléchissent et pensent que notre mouvement leur est ouvert et qu'un jour ils seront utiles pour venir remplacer ceux qui disparaissent et qui parlent pour ceux qui ont donné leur vie.

- Association de Chasse -

Vendredi 13 Avril 1984 à 21 heures a eu lieu à la Mairie l'assemblée Générale de l'A.C.C.A. regroupant chasseurs et agriculteurs de la commune.

Malgré l'absence déplorable de nombreux intéressés pourtant directement concernés par les divers problèmes évoqués la réunion s'est déroulée dans une bonne ambiance.

On notait la présence de Mr LATIEULE, Maire de GARIDECH.

Le président, Mr MASSOULARD Raymond, dressa le bilan de l'année de chasse écoulée, puis commença à exposer les diverses rubriques prévues à l'ordre du jour. Il précisa les diverses étapes des lachers de gibiers, soit déjà effectués pour la saison 1983/84 soit à venir pour la saison 1984/85

Une battue aux nuisibles pourrait être envisagée vers la mi-mai en accord avec Mr le Maire.

Il a été procédé ensuite à l'élection du bureau.

MM. MASSOULARD et LAZARE ont été reconduits dans leurs fonctions.

Nombre de chasseurs : 27 pour la saison 1983/84

Composition du bureau :

- Mr Charles LATIEULE, Président d'honneur
- Mr Raymond MASSOULARD, Président
- Mr Irénée BASTRILLES, Vice Président
- Mr Gérard CIVADE, Secrétaire
- Mr Marcel LAZARE, trésorier
- MM Pierre CONNAC et Georges ANTAGNAGUE, représentant les agriculteurs
- MM Alain MISCAROL - Gérard DELMAS - Jean-Marc BIGA, commission de lacher de gibier

- La boule Garidéchoise -

L'assemblée générale s'est tenue dans les locaux de la nouvelle Mairie, dans une très bonne ambiance où tous les âges étaient réunis.

Le Président a présenté le compte rendu de l'année écoulée qui se révèle positif.

Les concours dans l'ensemble ont été satisfaisants. Il a été constaté une certaine désaffection des concours entre sociétaires des samedis soirs.

Le voyage organisé par la Boule Garidéchoise pour les 3 Jours de Pentecôte 1983 passant par les Monts d'Auvergne vers la Haute Loire ayant été une réussite est à renouveler.

Renouvellement partiel du Bureau.

- Président d'honneur : Mr Charles LATIEULE
- Président : Mr Irénée BASTRILLES
- Vice Président : Mr Jean Luc SAUNARD
- Trésorier : Mr Jean JAU
- Trésorier Adjoint : Mr Henri PUEL
- Secrétaire : Mr Gilbert POUX
- Secrétaire adjoint : Mr Solin CARBO
- Commissaire aux comptes : MM Pierre SAUNARD - Claude BUZZO
- Délégué aux jeunes : Mr Hervé GENDRE

Prévisions pour l'année 1984 -

Il serait souhaitable que les concours du samedi soir soient avancés au Vendredi soir

Il est rappelé aux licenciés qu'ils doivent retirer les licences chez Mr BASTRILLES car les concours vont commencer.

Pétanqueurs à vos boules.

Dans le courant de Juin aura lieu la journée de la pétanque, tout le monde pourra jouer du matin au soir. Un repas sera servi sur place aux joueurs.

La date en sera communiquée ultérieurement.

Voyage au pas de la Case le 13 MAI 1983 - Départ 6 Heures

Prix du Voyage : Licenciés	30 frs
Non licenciés	45 frs

Se faire inscrire - Epicerie GABY ou Mr BASTRILLES - 84 21 78

Dernier délai - 8 MAI

Venez nombreux.

Le Bureau

- Gymnastique Féminine -

Les séances se déroulent normalement depuis bientôt 6 mois.

Durant les mois d'hiver la participation a été fluctuante, quelquefois très réduite, évidemment le mauvais temps n'incite pas à sortir le soir.

Nous avons ajouté à nos exercices, marche rapide et footing tous les dimanches matin dans la forêt de Buzet. Départ à 10 heures devant la Mairie, sauf si le temps est pluvieux.

Nous pouvons encore recevoir quelques adhésions dans la section gymnastique.

-*-*-* 1 9 8 3 *-**-

GARIDECH : La joie de vivre au pays.

La joie de vivre et la tradition font bon ménage dans notre commune.

Depuis trois ans déjà la fête de la Saint-Jean a ressurgi du passé avec son folklore et son feu traditionnel.

La fête de la Saint-Roch (au mois d'août) avec sa mungetade, ses bals musette, disco ..., ses jeux populaires et sa retraite au flambeau associe harmonieusement le passé et le présent.

Il faut dire que les Garidechois n'oublieront pas de sitôt la grande courses aux ânes du samedi et la sangria du dimanche !!!

-*-*-** 1 9 8 4 *-**-*

Il est temps, chers enfants, de penser à la fête des Mères. Cette année encore nous rendrons hommage à notre manière à toutes les mamans. Pour rendre cette fête encore plus belle, venez vous joindre à nous ce jour-là.

Le samedi 23 juin, vous pourrez venir vous réchauffer au feu de la Saint-jean en compagnie du groupe "Le Quadrille Occitan".

Si, entre le 15 et le 25 août vous n'avez pas les pieds dans l'eau, venez danser avec nous les 17, 18 et 19 août dans une ambiance " SUPER " !

Des projets sont en cours :

- Omelette de Pâques, diverses journées, etc

mais nous avons aussi besoin de vos idées et de votre concours pour les mener à bien.

--**

Au mois de novembre l'Assemblée Générale s'est déroulée dans la salle de la nouvelle Mairie devant un large auditoire.

COMPOSITION DU BUREAU

Président d'honneur : M. LATIEULE Charles

Président : M. SAUNARD Jean-Luc

Vice-Présidents : Mlle CONNAC Dominique
M. BIGA Jean-Marc

Secrétaire : Mme LAZARE Christiane

Trésorier : M. CARBO Solin

Trésorier- Adjoint : M. PUEL Henri

Presse : M. GRENWELGE Henri

Animation : Mlle BONNELASBALS Pascale

Commissaire aux comptes : M. SAUNARD Pierre

.../...

Nous tenons à remercier particulièrement la population Garidechoise qui par son accueil chaleureux et sa générosité a contribué au succès et à la réussite des diverses manifestations.

--*-*

OMELETTE DE PAQUES

Une collecte d'oeufs sera effectuée le samedi 21 avril après-midi par les enfants de Garidech afin de préparer l'omelette pascale qui sera distribuée gracieusement dans le parc de l'école le dimanche vers 15 H

Réservez leur le meilleur accueil.

A l'issue de cette manifestation nous organiserons le concours du plus bel oeuf décoré, concours réservé aux enfants de 4 à 10 ans.

Nous partirons également à la recherche des oeufs perdus par les cloches.

Venez nombreux.

Le Comité.

- Club du 3^o âge -

Habitants de Garidech -

Vous êtes déjà nombreux à avoir adhéré au sympathique club du 3^o âge de MONTASTRUC et vous avez bien fait.

Le dynamisme de ce jeune club n'est plus à démontrer et le dévouement de ses dirigeants est reconnu de tous.

Ses activités sont diverses : chaque mois les 1^o jeudis, séance de cinéma avec des films de qualité, tous les autres jeudis, permanence dans les salles du club; au programme distractions diverses belote, tricot, papotage, goûter. Des voyages toujours très bien organisés et forts attrayants, parfois des causeries sur divers sujets par des conférenciers compétents, et l'avenir augmentera sans aucun doute l'attrait exercé par ce club.

Pour une modeste cotisation (elle est de 25 frs pour 1984) venez rejoindre nos rangs vous vous en félicitez et rompez ainsi votre isolement et vaincrez votre solitude et votre ennui. Vous ferez connaissance de personnes dont le contact vous sera bénéfique et réconfortant.

Adressez vous au club du troisième âge "LES LILAS", rue du Presbytère, tous les jeudis de 14 h à 17 h ou chez sa présidente

Madame DUTHEIL
Les Hirondelles
Route des Birats - 31380 - MONTASTRUC - Tél. 84 20 85

- Mutilés du Travail - Handicapés -

Le groupement départemental de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail et Handicapés se situe à Toulouse - 27, rue Emile Cartailiac (tél. 21 05 93)

La section de Montastruc qui comprend les communes situées dans un périmètre bordé par Bessières et Verfeil a son siège à l'adresse ci-dessous :

Monsieur Alexandre DUTHEIL
Les Hirondelles
Route des Birats - 31380 - MONTASTRUC - Tél. 84 20 85

Cette association, loi 1901 s'adresse à vous, handicapés qu'elle que soit l'origine de votre handicap et vous aidera à obtenir la meilleure réparation à laquelle vous pouvez prétendre.

Son service juridique qui tient une permanence à la Mairie de Montastruc les 3^o lundis de chaque mois de 14 h à 16 h 30 se tient à votre disposition pour tous les problèmes qui vous préoccupent.

N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès de Monsieur DUTHEIL ci-dessus nommé.

- Quelques mots sur la C.B. -

- " Attention les stations en fréquence, est-ce que quelqu'un me copie ? "
- O.K., l'ami, je te reçois. Q.S.Y. sur le canal de ton choix

Deux cibistes viennent d'entrer en contact. Communiquer, le mot magique de notre ère moderne. Tout le monde aime sa "tranquillité", mais combien éprouvent le besoin d'entendre quelqu'un, de parler, de se sentir moins isolé.

La C.B. (CITIZEN BAND). Souvenez-vous " L'Enfant et le Routier " " Confiance sur la Fréquence ".

La C.B., un langage hermétique peut-être pour les non initiés, mais qui permet en quelques lettres ou chiffres de dire bien des choses.

Quand la propagation des ondes est bonne, un cibiste peut entrer en contact avec parfois des pays éloignés, et l'Anglais étant en rigueur, échanger des idées, et même parfois lier de solides amitiés.

Il y a chez les cibistes, comme partout, des personnes pour qui la CB est un moyen de communiquer, mais aussi hélas de laisser éclater sa hargne, voire quelque fois sa grossièreté, d'empêcher les autres de parler.

La C.B. c'est aussi autre chose et c'est ce qu'a tenté de réaliser le RAL 31. Nous nous sommes regroupés entre gens de bonne volonté, pour essayer de la faire connaître sous un autre angle.

RADIO ASSISTANCE LOISIR, tel est l'intitulé de notre Club. Il y a eu le RAL 81, le RAL 82, et depuis un an le RAL 31.

RADIO :

Nous pensons initier les jeunes (ou moins jeunes), au mystère des ondes, aux petits réglages, (bidouillages en notre jargon),

ASSISTANCE :

C'est : la couverture d'une course cycliste. Des C.B. placées le long d'un parcours surveillent la progression du peloton, signalent les problèmes éventuels, crevaisons accidents ou incidents.

Ce genre d'opération fut réalisé également par des cibistes lors d'une descente de l'HERS en canoé-kayak.

C'est l'accident de la route. On peut prévenir un autre cibiste qui se charge d'alerter les autorités pour le cas où dans les environs immédiats de l'accident il n'y aurait aucun téléphone.

C'est également la surveillance des lieux de l'accident pour éviter les problèmes aux autres véhicules jusqu'à l'arrivée des secours.

LOISIR :

Alors là Tout un programme Car pour nous le terme loisir englobe cibistes mais aussi non cibistes.

Le R.A.L. 31 essaie de mettre en place un rallye promenade qui nous l'espérons permettra de passer quelques heures agréables dans notre région, a la recherche des trésors que nous voulons faire découvrir aux participants. Il est ouvert à tous. Mais nous en dirons plus dans les jours à venir.

Notre CLUB s'est créé il y aura 1 an en Juin. La Municipalité de MONTASTRUC LA CONSEILLERE nous a prêté gracieusement deux pièces où nous pouvons accueillir toutes les personnes intéressées.

Une permanence est assurée :

- TOUS LES 15 JOURS de 10 h à 12 H.
- Ancien COLLEGE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE
- Ou Monsieur CARLES - Tél. 84 24 80

Nous acceptons les jeunes à partir de 16 ans, (présentation par les parents), Notre CLUB est ouvert à tous ceux qui désirent comme nous entendre et dire :

" ATTENTION LES STATIONS EN FREQUENCE, EST-CE QUE QUELQU'UN ME COPIE "

- RENSEIGNEMENTS DIVERS -

- Marché de plein vent -

A partir du SAMEDI 5 MAI, et tous les SAMEDIS de 9 h à 12 heures, aura lieu sur la Place du Village un marché ouvert aux producteurs agricoles, artisans, commerçants et autres. Les emplacements seront gratuits.

Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de la Mairie de Garidech

- Artisanat -

Mr MARCONATO Eric nous annonce l'ouverture à GARIDECH d'un atelier de tapisserie sur meubles, matelas, sommiers, fauteuils etc... Nous lui souhaitons une clientèle nombreuse.

Son adresse - Rue de la Commanderie (près de la Mairie) tél. 84 28 36

Nous avons également une infirmière dans la commune

En cas de nécessité vous pouvez appeler Madame RUIZ qui donne des soins à domicile (piqûres, pansements, etc..)

Son adresse : Chemin de Lutché à GARIDECH - tél. 84 23 28

- Le Lavoir -

Il est malheureusement adossé en contre bas d'un chemin goudronné; malheureusement, ce chemin exerce une pression sur le mur de ce pauvre lavoir qui malheureusement ne peut la contenir. Résultat : des témoins ont été apposés en divers endroits et à plusieurs reprises. Ces témoins ont cassé ce qui signifie que l'édifice bouge.

La solution qui consisterait à consolider le mur, est extrêmement coûteuse et ne résoudrait peut être pas le problème entièrement.

Une autre solution serait la démolition avant que l'ensemble ne s'écroule. Donc affaire à suivre

- Le coin des mécontents -

Nous reproduisons ci-dessous, le texte intégral d'une lettre (presque anonyme) adressée à La Dépêche, et qui n'étant pas passée par le correspondant local, a été retournée à la Mairie.

"Dernièrement un article moralisateur est paru dans les colonnes de LA DEPECHE. Il est regrettable que de tels agissements se produisent ; Mesdames et Messieurs les élus il serait souhaitable de prendre conscience que la jeunesse de notre village est souvent oubliée dans les dépenses communales.

La majorité du conseil municipal à la tête des affaires de GARIDECH depuis 13 ans a doté notre village d'une belle Mairie (avec un grand parking sans commune mesure avec les exigences).

Nous espérons que le prix fort élevé de cet édifice ne grève pas trop le budget communal et puisse vous permettre de penser que dans un village les enfants ont le droit de s'amuser mais qu'il vous appartient de leur en fournir les moyens.

Une place publique existe mais dès que les enfants jouent, ils gênent le repos de quelques noctambules et de paisibles retraités.... et s'ils jouent sur le terrain de basket.... ils gênent le voisinage.

Alors Mesdames et Messieurs les élus, où les enfants doivent-ils aller pour se détendre ...? dans les communes voisines ? NON !!!

La réponse passe par les décisions que vous prendrez en souhaitant que vous les preniez heureuses pour le bien être de tous!

Des PARENTS MECONTENTES

Sans vouloir déclencher une polémique quelconque on peut constater journellement que des enfants jouent sur la Place Publique et tant qu'ils ne font que jouer personne ne dit rien. En ce qui concerne "le voisinage" du terrain de basket, il n'y a jamais eu de leur part la moindre plainte.

Le "bel édifice" qu'est la Mairie, ne ruine pas le budget communal (voir tableau budget). Ce n'est pas un édifice "sommptueux" mais fonctionnel. Bien sur on aurait pu le faire en "préfabriqués" et dans quelques années, l'argent des contribuables aurait été bel et bien perdu. Ce qui paraît sur-dimensionné aujourd'hui, le sera-t-il encore dans 20 ans.

Nous voudrions terminer ce chapitre par des mots de conciliation et il nous serait agréable que "Les parents mécontents" viennent nous voir à la Mairie (ou ailleurs) pour nous dire ce qu'ils attendent des élus. D'après leur article, ils ont sûrement des solutions. Nous ne demandons pas mieux que d'en discuter avec eux et pourquoi pas, de les réaliser, si c'est réalisable.

-- Vandalisme --

L'abri à bicyclettes de l'école a été, il y a quelques jours sérieusement endommagé.

Ce geste "gratuit" ne le sera pas pour la commune car elle devra payer les réparations.

.../....

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX
Téléph. : (61) 53.11.22

2ème DIRECTION

1er BUREAU

RÉGLEMENTATION et POLICE GÉNÉRALE

Référence à rappeler :

RC / AMS

Poste : 4212

Toulouse, le - 8 DEC. 1983

// COMMUNIQUE A LA PRESSE, A LA RADIO
ET A LA TELEVISION.

Réglementation des armes

La Préfecture de la Haute-Garonne communique :

L'attention des intéressés est appelée sur les dispositions du décret n° 83-758 du 19 Août 1983 publié au Journal Officiel du 21 Août, qui a institué un régime plus sévère pour trois types d'armes dont l'acquisition et la détention sont désormais soumises à autorisation.

Il s'agit des matériels suivants qui complètent la rubrique "armes de la 4ème catégorie" définie par un précédent décret du 12 Mars 1973 :

- § 3 - armes de poing à percussion annulaire à un coup ;
- § 8 - armes d'épaule ayant un ou plusieurs canons lisses d'une longueur inférieure à 60 cm et tirant plus de trois coups, quel que soit leur système d'alimentation ;
- § 9 - armes d'épaule à canon rayé, à répétition semi-automatique ou manuelle, pouvant tirer plus de 10 coups sans rechargement ainsi que les chargeurs de plus de 10 coups destinés aux mêmes armes.

Les détenteurs des armes et des chargeurs visés au § 9 ci-dessus de la 4ème catégorie sont tenus, pour les conserver, d'en faire la déclaration directement à la Préfecture de la Haute-Garonne - Direction de la Réglementation - 1er Bureau - 31 rue de Metz à TOULOUSE, avant le 1er Mai 1984. Il leur sera délivré récépissé de cette déclaration.

Les détenteurs des armes visées aux §§ 3 et 8 ci-dessus de la 4ème catégorie doivent s'adresser au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de leur domicile pour demander l'autorisation de les conserver.

Il est rappelé par ailleurs aux détenteurs d'autorisations de détention d'armes délivrées depuis plus de 5 ans (ou depuis plus de 3 ans s'il s'agit d'une arme pour la pratique du tir sportif) qu'ils doivent, sous peine de poursuites éventuelles, en solliciter immédiatement le renouvellement.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par téléphone à la Préfecture - 53.11.22. (postes 4204 - 4212).

Le Préfet, Commissaire de la République délégué
pour la Police,


Claude CALIMEZ

